



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE BASSE NORMANDIE

Organise le 15 août 2021, avec le concours Du COTENTIN AUTO CLUB, un slalom dénommé : **Slalom Valognais**

Cette compétition compte pour : la Coupe de France des Slaloms 2021, le championnat de la Ligue de Normandie 2021 et le 46<sup>ème</sup> Challenge de Basse-Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 7 en date du 19/01/2021, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 63 en date du 19/01/2021.

## **Organisateur technique**

**Nom :** RENOUF Francis, en qualité de président représentant le Cotentin Auto Club

**Adresse :** 2 le Ferrage 50690 HARDINVAST

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs : Annie CORDEL	Licence n°1568
Commissaires Sportifs : Danielle LEMASLE	Licence n°1087
Francis HELYE	Licence n° 1752
Directeur de Course : Jean-Denis JOSSE	Licence n°34725
Directeur de Course Adjoint : Roger GIRARD	Licence n°23809
Commissaires Techniques : Didier LEGROS	Licence n° 180481
Claude OLLIVIER	Licence n° 16353
Chargé des relations avec les concurrents (CS) : Lætitia LEVALLOIS	Licence n° 245180
Chronométreurs : Philippe DESFOUX	Licence n° 2780
Marilyne ERNOUF	Licence n° 235012

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le mardi 10 août 2021 à minuit

Publication de la liste des engagés le 12 août 2021 (envoyée à la FFSA)

Vérifications administratives le samedi 14 août 2021 de 16h00 à 19h00 et Le dimanche 15 août 2021 de 7h30 à 9h30

Lieu : au secrétariat administratif sous la tente

Vérifications techniques le samedi 14 août 2021 de 16h00 à 19h00 et Le dimanche 15 août 2021 de 7h30 à 9h45

Lieu : rue de la Bretonnerie à Valognes

1<sup>°</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 15 août 2021 à 8h30

Lieu : structure pour le collège près de la direction de course (voir implantation générale)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais **chronométrés** à 10 heures

Essais non chronométrés le dimanche 15 août 2021 de 8h30 à 10h00.

Essais chronométrés le dimanche 15 août 2021 de 10h00 à 12h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h15

#### **Course :**

- 1<sup>ère</sup> manche le dimanche 15 août 2021 13h30
- 2<sup>ème</sup> manche le dimanche 15 août 2021 à l'issue de la première manche
- 3<sup>ème</sup> manche le dimanche 15 août 2021 à l'issue de la deuxième manche
- 4<sup>ème</sup> manche le dimanche 26 août 2021 à l'issue de la troisième manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 15 août 2021 - 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : podium près du chronométrage

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : route de la Bretonnerie et route Hue de Caligny à Valognes

Remise des prix le dimanche 15 août 2021, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, au podium.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : RENAULT DAVID HAUTEMANNIERE

Adresse : ZA Le Haut Gelé 50310 MONTEBOURG

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9H45.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Si les circonstances le permettent, il est prévu une 4<sup>ème</sup> manche.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Nadège RENOUF 1 ter le Foc de Haut 50340 ST CHRISTOPHE DU FOC Tel : 06 70 30 51 66

Email : [contact@asabn.fr](mailto:contact@asabn.fr)

La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 11 août 2021 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 1er août 2021 avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 € (facultatif).

La liste des pilotes engagés sera mise en ligne sur le site [asabn.fr](http://asabn.fr), les pilotes pourront vérifier l'enregistrement de leur engagement sur le site.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1.P VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 70.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Les voitures Loisir, VHC, Classic et Fol'Car sont également admises. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

#### **4.2. P ECHAPPEMENT**

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Challenge de Basse Normandie

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom valognais a le parcours suivant (voir plan) sur la zone d'Armanville à Valognes

*Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.*

La course se déroulera en 3 ou 4 manches (voir art.1.5p).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : rue du bois de la coudre à Valognes

Arrivée : rue Julien Travers à Valognes

Longueur du parcours : 1350 mètres.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés route de la Bretonnerie et route Hue de Calligny.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 14 août 2021

Les remorques devront être garées dans le parc concurrent.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ, près du départ au podium
- Pendant les vérifications au parc des vérifications sous la tente, secrétariat administratif
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : secrétariat administratif près du podium de 8h00 à 19h00.

Téléphone permanence n° 06 76 28 93 31

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Valognes Téléphone n° 02 33 95 70 00

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

### 7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 3 ou 4 manches. En cas d'ex aequo, le 2<sup>ème</sup> temps sera pris en considération

Les classements provisoires seront affichés à 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, au podium de chronométrage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.2P. PRIX

Aucun prix en espèces ou chèque ne sera remis

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

Aux 3 premiers du classement général : 1 coupe

Aux premiers de chaque groupe : 1 coupe

Aux premiers de chaque classe : 1 coupe

Aux premiers du groupe loisir, de la catégorie VHC et de la catégorie Classic (si besoin)

Aux commissaires (ou lots si possible)

**NB** : Les coupes (groupe et classe) ne sont pas cumulables

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

## ANNEXE : Plan du parcours

